

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Acquisitions /
Aliénations

OBJET :
**Echange de parcelles
chemin du
Mouchaïras Sud**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/59

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:
Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération en date du 06/02/2024 relative au projet d'échange de parcelles au chemin du Mouchaïras Sud avec M. LIMOUZI.

A la demande de M. LIMOUZI et compte tenu de l'évolution du projet d'aménagement envisagé, les modalités d'échange doivent être modifiées. La commune échangerait désormais un terrain à bâtir de 600 m² à détacher des parcelles communale AE 15, AE 16 et AE 17, et recevrait 998 m² à détacher de la parcelle AE 14 appartenant à la SCI Les TAZ représentée par M. LIMOUZI. Cet échange a pour objectif de permettre l'urbanisation de ce secteur.

M. le Maire indique que cet échange aurait lieu sans soulte. Les frais de géomètre et d'acte notariés seront à la charge de la SCI Les TAZ.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, en vertu duquel "*toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,*

Vu l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du service des domaines en date du 07/05/2024,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie – Démocratie participative – Transition écologique réunie le 15/05/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide d'abroger la délibération 2024/16 du 6 février 2024,

Décide valider l'échange sans soulte d'une partie des parcelles cadastrées AE 15, AE 16 et AE 17 avec une partie de la parcelle AE 14 propriété de la SCI Les TAZ suivant le plan ci-joint, les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la SCI Les TAZ.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024_59-DE

Berger
Levrault

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document d'ordre administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

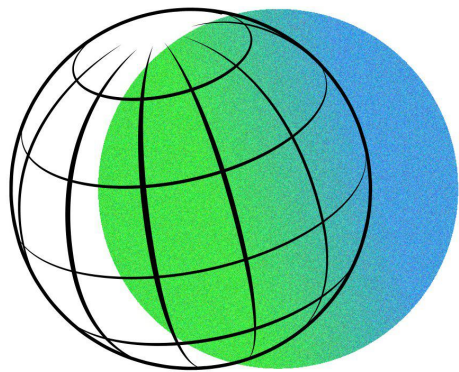
Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR



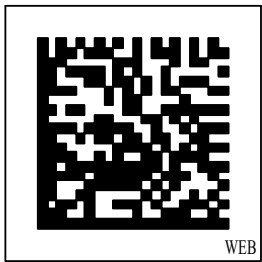
GEAUDE
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Maxime CANEPA
Successeur de René AGUILHON
Selas de Géomètres Experts
ZAC Bonne Source
28 Rue Ernest Cognacq
11 100 NARBONNE
Tél : 04.68.32.10.29
Mail : geaude@geaude.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Site : <http://www.geaude.fr>



WEB

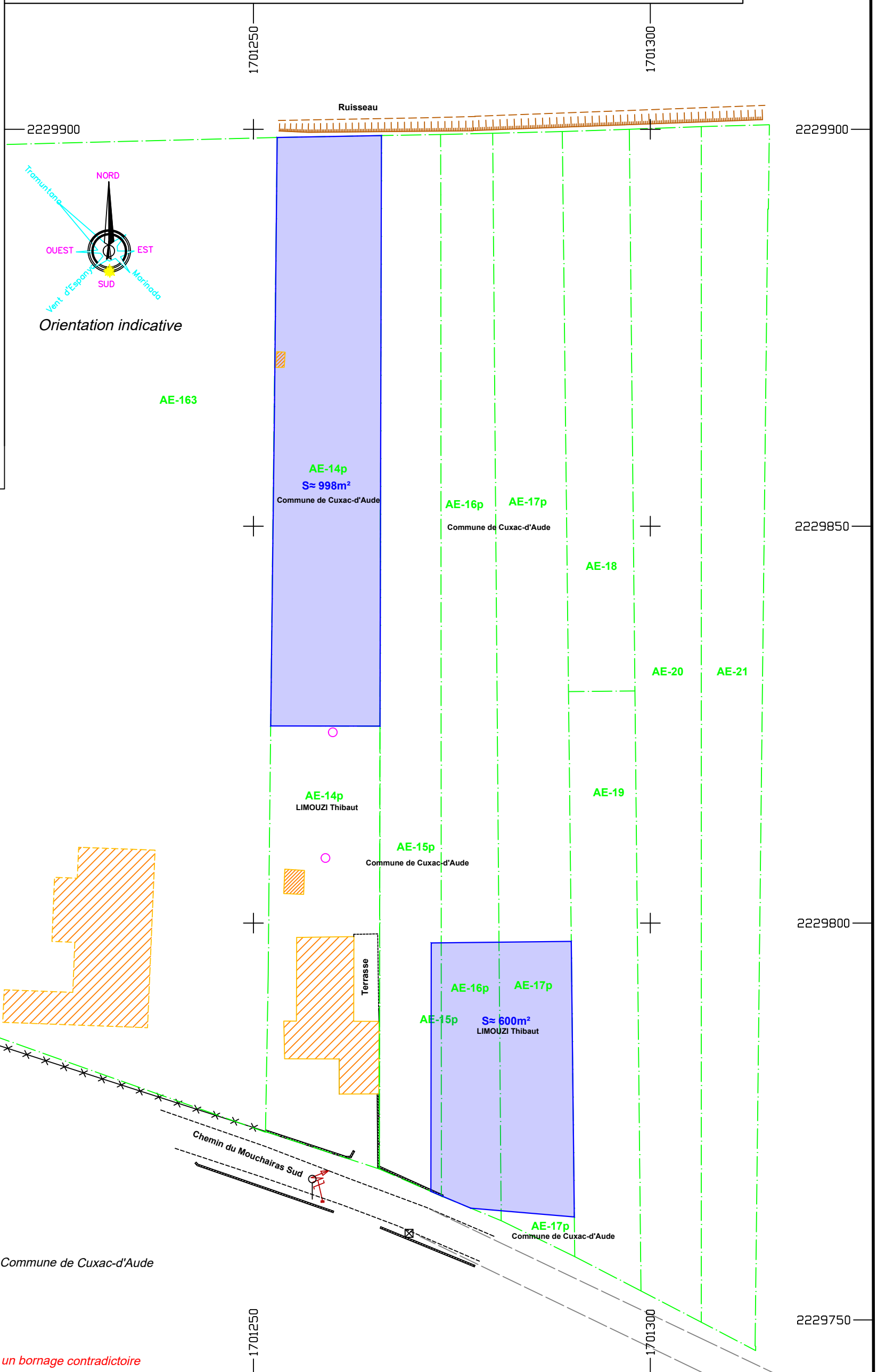
DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE DE CUXAC-D'AUDE PROJET 5-ECHANGES

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024_59-DE



Legende

- Périimètre des lots
- Echange entre T.LIMOUDI et Commune de Cuxac-d'Aude

Les superficies ne seront définitives qu'après un bornage contradictoire

Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CC43.
Les altitudes sont rattachées au N.G.F. (nivellement général de la France).
Les coordonnées XYZ sont calculées par le réseau national GNSS TERIA.

MODIFICATIONS :

DATE	DESSINE	VERIFIE
30/04/2024	E.G.	D.M.

Ventilation Cadastrale
les limites dessinées en trait mixte vert n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ou d'une demande d'alignement Elles résultent de l'état des lieux et du plan cadastral et sont purement indicatives, ainsi que les superficies et les cotations.

REFERENCES CADASTRALES :
Section : AE
N° : 14-15

REF : releve cuxac 14.02.24 projet5-échanges

ECHELLE : 1 / 500



GEAUDE
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Maxime CANEPA
Successor de René AGUILHON
Séas de Géomètres Experts
ZAC Bonne Source
28 Rue Ernest Cognacq
11 100 NARBONNE
Tél : 04.68.32.10.29
Mail : geaude@geaude.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Site : <http://www.geaude.fr>

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

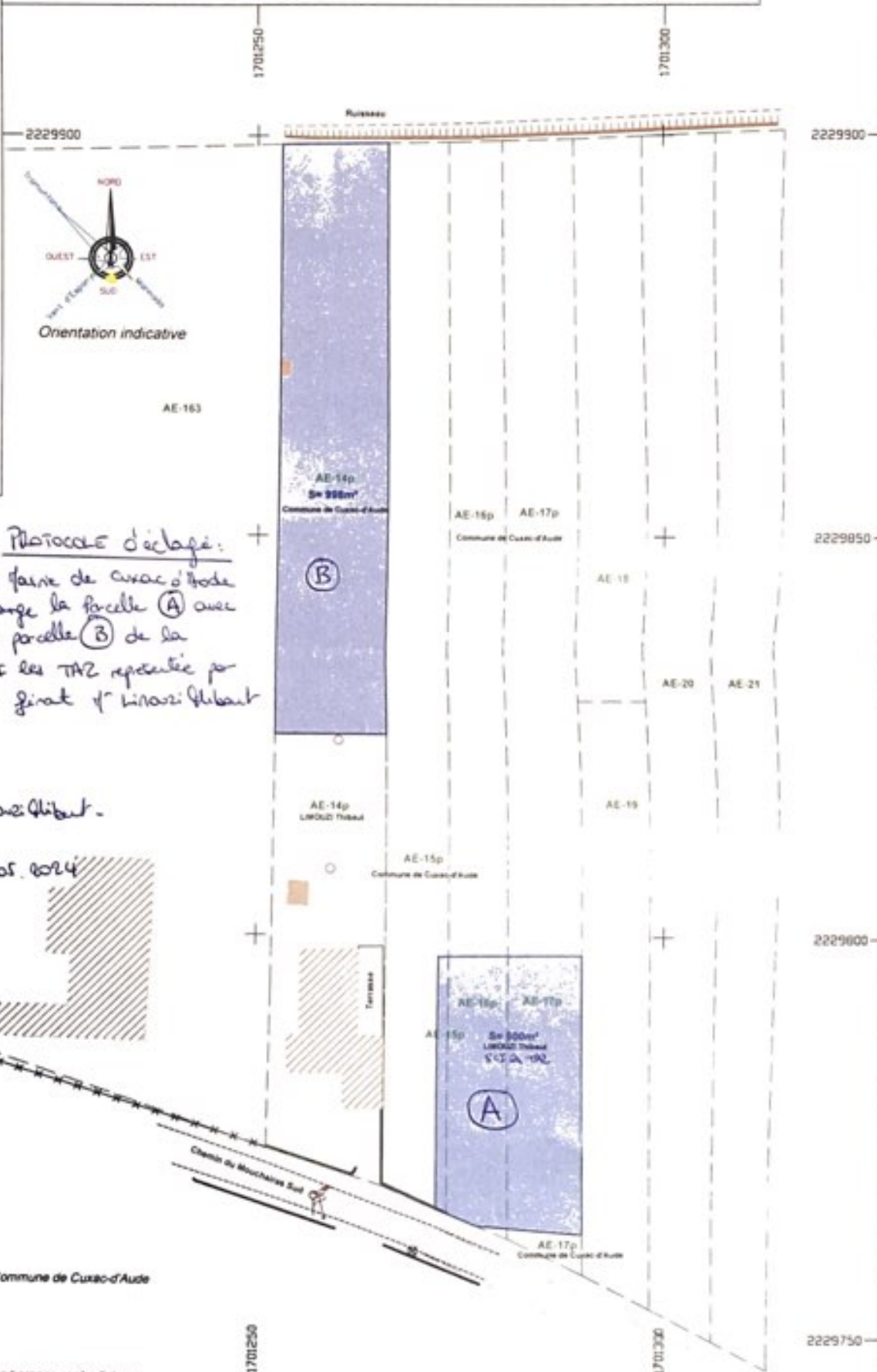
Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024_59-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE DE CUXAC-D'AUDE PROJET 5-ECHANGES



Protocole d'échange:
La faire de Cuxac d'Aude
échange la parcelle (A) avec
la parcelle (B) de la
SCI les TAZ représentée par
son gérant M. Linas Glibaut

"Bon Pour Accord"
SCI les TAZ
représentée par M. Linas Glibaut.

[Signature]
le 15.05.2024

Legende
Périmètre des lots
Echange entre T LIMOUZI et Commune de Cuxac-d'Aude
SCI les TAZ

Les superficies ne seront définitives qu'après un bornage contradictoire

Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CCRI
Les altitudes sont rattachées au N.G.F. (levellément général de la France)
Les coordonnées XYZ sont calculées par le réseau national GRS TERIA.

MODIFICATIONS		
DATE	DESIGN	VERFIS
30/04/2024	E.G.	D.R.

--- Ventilation Cadastre
Les limites dessinées en trait noir vert n'ont pas fait l'objet
d'un bornage contradictoire ou d'une demande d'alignement
Elles résultent de l'état des lieux et du plan cadastral
et sont purement indicatives, ainsi que les superficies
et les coordonnées

REFERENCES CADASTRALES
Section AE
N° 14-15

REF : releve cuxac 14.02.24 projet5-echanges

ECHELLE : 1 / 500